

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2023

Liste des délibérations examinées en séance

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 08 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absente	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN		X		
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN	X			

Secrétaire de séance : Michel CONNAN

Secrétaire de séance adjoint : René LERAY

2023-03-01 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2023

Madame la Maire invite l'assemblée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 15 février 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- *valide cette proposition de procès-verbal.*

2023-03-02 : Taux d'imposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 pour, 1 contre (pour le taux de taxe d'habitation),

- *décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2022, soit :*
 - *taux de taxe d'habitation : 11,53 % ;*
 - *taux de taxe foncière bâti : 37,47 %*
 - *taux de taxe foncière non-bâti : 71,60 %.*

2023-03-03 : Budget principal – budget primitif

Monsieur Simon BERTHELIN, Conseiller Municipal, arrive et prend part à la réunion.

Madame la Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal.

La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 169 720 € et présente en *dépenses* :

- 47 990,00 € de charges à caractère général
- 44 920,00 € de charges de gestion courantes

- 30 050,00 € de charges de personnel
 - 2 800,00 € d'intérêts d'emprunts
 - 1 100,00 € de charges exceptionnelles
 - 710,00 € de dotations aux amortissements
- et en *recettes*
- 87 000,00 € d'impôts et taxes
 - 61 085,00 € de dotations, subventions et participations
 - 16 635,00 € d'autres produits de gestion courante
 - 5 000,00 € de produits des services du domaine et des ventes
- soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 42 150,00 €.
- Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 173 207,62 € présentent en *dépenses* :
- 31 624,28€ d'opérations financières dont 15 000,00 € de remboursement d'emprunt, 500,00 € de cautions, 16 124,28 € de déficit d'investissement
 - 30 000,00 € de voirie (route de Ty Nevez) ;
 - 26 083,34 € pour la rénovation thermique des logements communaux ;
 - 17 500,00 € pour créer une ou deux fenêtres dans le local de stockage où sont confectionnées les crêpes et revoir la toiture du local de stockage des chaises.
 - 6 000,00 € pour la fin de la mise aux normes électrique de la salle des associations ainsi qu'une amélioration au niveau acoustique ;
 - 12 000,00 € pour la mise aux normes électriques suite au passage de la SOCOTEC ;
 - 50 000,00 € pour le boulodrome ;
- et pour les *recettes*
- 27 491,00 € de subventions (pour les travaux au boulodrome et dans les logements) ;
 - 145 716,62 € d'opérations financières dont 5 031,77 € de FCTVA, 98 034,85 € d'excédents de fonctionnement de 2022, 500 € de cautionnements et 42 150,00 € de virement de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal arrêté comme présenté ci-dessus :
 - o - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Liste affichée en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le 04/04/2023

Publiée sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr) le 04/04/2023

Le secrétaire de séance
Michel CONNAN,
Conseiller Municipal



La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

